

Cycle de conférences  
« Roumanie-France : ensemble en Europe »

**Conférence de Monsieur Luc GUYAU,  
Président de l'Assemblée Permanente des  
Chambres d'Agriculture françaises  
« La politique agricole, le développement rural  
et le rôle des organisations agricoles en  
Europe**

(Bibliothèque centrale universitaire  
17 avril 2008 ; 17h 30 – 18h 30)

Monsieur le Ministre, Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui devant vous dans ce cadre de la Bibliothèque centrale universitaire à Bucarest à l'occasion du déplacement du Bureau des Chambres d'Agriculture françaises en Roumanie. **C'est un honneur** pour mes collègues et moi-même de participer à ce cycle de Conférences « Roumanie- France : **ensemble en Europe** » organisé par l'Institut Européen de Roumanie et l'Ambassade de France. En effet, depuis le début, **les agriculteurs** ont largement contribué à la construction de l'Europe. Soyons persuadés qu'ils continueront à remplir ce rôle demain.

**Quelques mots sur les Chambres d'Agriculture en France :** ce sont des organisations professionnelles élues tous les six ans au suffrage universel par les différentes composantes du monde agricole : les agriculteurs mais aussi les propriétaires , les coopératives, les salariés et les forestiers. Lors des dernières élections, en janvier 2007, près de 3 millions d'électeurs, dont près de 600 000 agriculteurs, ont élu 4 200

représentants qui dirigent aujourd'hui les Chambres. Dans le groupe des agriculteurs, le taux de participation a été de 66 %. Les Chambres d'Agriculture ont deux rôles principaux : une mission de proposition dans le domaine de la politique agricole et rurale ; un rôle de conseil aux agriculteurs. Les Chambres emploient ainsi près de 6000 ingénieurs et techniciens qui vont chez les agriculteurs pour leur donner des conseils dans le domaine de l'élevage ou des productions végétales par exemple. Nous nous impliquons donc dans le domaine de la politique agricole commune, au stade des propositions et au stade de l'application.

**Notre visite aujourd'hui** parmi vous s'inscrit dans un processus de rapprochement croissant entre nos deux pays. **Les agriculteurs français** ont d'ailleurs pris **une position favorable** à l'élargissement de l'Union européenne à la Roumanie dès 1996. Nous conduisons depuis 1990, de nombreuses actions de coopération avec la Roumanie. Et nous avons actuellement **plusieurs partenariats** dans les domaines agricole et rural avec les judets de Tulcea, de Sibiu, d'Alba, et de Constanta, et depuis peu avec l'ANCA, votre Agence de « Consultance Agricole », dans le cadre d'un jumelage franco-autrichien. Aujourd'hui, nous sommes venus pour essayer de comprendre votre situation, pour **écouter**, pour échanger sur la vision d'avenir et pour rechercher des convergences dans la perspective de la **Présidence française** de l'Union européenne.

**Je voudrais évoquer devant vous cinq thèmes de réflexion en vue d'une discussion :**

- Le rôle de l'Union européenne pour l'agriculture,
- La vision à long terme pour l'agriculture et les orientations de la PAC qui en découlent,
- Le Bilan de santé sur la PAC actuellement en discussion à Bruxelles,

- Le rôle des organisations professionnelles dans le domaine de la politique agricole et du développement rural.

## **I – L’Union européenne est une œuvre de paix et un cadre de progrès pour l’agriculture.**

Il est vrai que Bruxelles est loin et que l’Europe est compliquée. Mais, quand on est dans l’Europe, on progresse toujours. On discute sur les objectifs. On conclut et on réalise des actions en engageant des moyens financiers. Surtout, on parvient à tout cela par la négociation et par des compromis car rien n’est imposé. C’est la règle de la majorité. Cela exige beaucoup d’efforts et l’on n’est pas toujours satisfait, mais il en résulte **une construction commune**. Nous pouvons tous témoigner aujourd’hui : les agriculteurs européens n’auraient pas atteint leur niveau actuel de développement et l’agriculture et l’industrie agroalimentaire ne se seraient pas autant modernisées, sans les effets positifs de l’Union européenne.

Il faut donc œuvrer pour qu’il en soit de même pour **l’agriculture roumaine** et pour tous ceux qui s’y trouvent directement ou indirectement liés.

## **II – Quelle vision à long terme pour l’agriculture ?**

**La situation de l’agriculture européenne est très diversifiée** : des terres du Danube jusqu’aux régions d’élevage en Irlande, des élevages intensifs laitiers au Nord de l’Allemagne jusqu’aux champs d’olivier au Sud de l’Espagne. Et je saisis l’occasion pour exprimer notre solidarité avec le peuple et les agriculteurs roumains qui ont subi **la grande sécheresse** l’année dernière.

Durant ces dernières années, l’agriculture européenne a été critiquée parce qu’elle produisait trop et parce qu’elle créait des « excédents ». Les Européens étaient bien nourris en quantité

et en qualité, et à moindre prix. Aujourd'hui, sous la conjonction d'une offre réduite et d'une demande importante, les prix des céréales ont atteint des niveaux record et les prix alimentaires ont fortement augmenté, les deux phénomènes n'étant pas totalement corrélés. Dans ce contexte, il convient de **prendre du recul** par rapport aux situations conjoncturelles et il importe de déterminer **une vision à long terme** de l'agriculture en prenant en compte quatre défis majeurs :

- **Le premier défi est alimentaire** : la croissance démographique mondiale se poursuit avec **9 milliards** d'individus à l'horizon 2050 et l'on s'attend à un doublement de la demande alimentaire. En Europe, les attentes des consommateurs se diversifient au delà de la demande quantitative : plus de qualité, plus de sécurité sanitaire, plus de diversité. Si nous ne voulons pas que l'indépendance alimentaire de l'Europe soit assurée par le Brésil, par les Etats-Unis ou par quelques sociétés multinationales, si nous ne voulons pas que l'Europe soit à la merci des accidents climatiques ou sanitaires, **l'Europe** doit maintenir sa capacité de production et créer les conditions d'**une production régulière et croissante** des biens alimentaires. Dotée d'un potentiel agricole élevé, la Roumanie dispose d'une marge de progrès technique importante pour répondre à ce défi alimentaire.
- **Le deuxième défi est territorial** : il consiste à valoriser le potentiel agricole, les spécificités alimentaires et les paysages, et à développer l'emploi local dans les différentes régions européennes. En effet, il est important que la production ne se concentre pas dans certaines régions, cela afin de répartir les richesses économiques et de limiter les risques de dégradation de l'environnement. Pour cela, il faut encourager la formation et l'innovation des agriculteurs, la modernisation des exploitations agricoles et le développement des industries agroalimentaires au niveau des différents territoires, car

**l'agriculture** constitue un facteur de cohésion sociale et, souvent, **le moteur du développement des territoires.**

- **Le troisième défi est lié au développement durable :** L'agriculture constitue – avec l'exploitation forestière - une activité majeure dans la gestion des ressources naturelles. Dans le même temps, la seule utilisation des énergies fossiles conduit à une impasse avec l'augmentation des gaz à effet de serre et un épuisement des ressources. L'agriculture doit donc constamment **améliorer ses pratiques** et produire des **bioénergies**. Je sais que vous n'êtes pas encore concernés par toutes les règles de la conditionnalité des aides européennes au regard de l'environnement mais il s'agit d'un enjeu important pour légitimer le soutien public et insérer l'agriculture au cœur de la société moderne. Par exemple, la Présidence française aura à cœur de faire évoluer la législation européenne pour réduire la consommation de produits phytosanitaires en agriculture. Je n'aborderai pas la question des Organismes Génétiquement Modifiés mais je suis prêt à répondre à vos questions sur ce sujet sensible qui fait l'objet d'un débat national dans mon pays.
- **Le quatrième défi est international :** les Etats membres de l'Union européenne doivent être unis au sein de **l'Organisation Mondiale du Commerce**. Ils doivent clairement rejeter les propositions faites actuellement par l'OMC qui détruiraient la protection douanière et la préférence communautaire dont nous avons besoin pour pouvoir développer l'agriculture européenne. A ce sujet, nous sommes très heureux de la forte solidarité qui existe entre les Ministres de l'Agriculture de nos deux pays et le Président de la République française, **Nicolas SARKOZY**, s'opposera à un accord qui serait préjudiciable à l'agriculture européenne.

Pour toutes ces raisons, l'Union européenne doit maintenir **une politique agricole forte** avec un budget ambitieux.

Avec 54 milliards d'euros en 2008, **le budget** européen pour l'agriculture et le développement rural représente près de **0,4% du produit intérieur brut** européen. C'est le prix à payer pour assurer la sécurité alimentaire, pour réguler les marchés et pour soutenir les revenus agricoles et les communautés rurales. C'est très peu. Cela signifie que, durant la négociation financière qui débutera en 2010, un budget agricole suffisant devra être décidé pour tenir compte des besoins essentiels des Etats membres, et notamment des nouveaux Etats membres, comme la Roumanie. La PAC est l'exemple même d'une politique de solidarité sans laquelle l'Europe serait affaiblie. Elle constituera **une priorité forte de la Présidence française**.

Pour autant, d'autres politiques européennes que la PAC sont nécessaires, notamment dans le domaine du développement régional, de la recherche ou de l'éducation, car nous avons besoin de « **plus d'Europe** ». Et il ne faut pas faire cela au détriment du budget agricole mais en accroissant les ressources financières européennes.

### **III – La négociation à Bruxelles sur le Bilan de santé de la PAC**

**Le 17 mars dernier, les 27 Ministres de l'Agriculture** se sont mis d'accord à Bruxelles sur des orientations pour adapter la politique agricole commune, à l'occasion d'un bilan, appelé « Bilan de santé ». Il ne s'agit pas d'une réforme fondamentale mais d'un ajustement. Nous avons eu en France de nombreux débats avec les agriculteurs pour faire des propositions en vue de la Présidence française du second semestre au cours duquel seront prises les décisions. Je voudrais vous faire part de ces **positions** sur des sujets qui peuvent concerner l'agriculture en Roumanie :

- Nous souhaitons tout d'abord le maintien d'un **Premier « pilier » de la PAC solide**. Le premier pilier – aujourd'hui

41 milliards d'euros consacrés à la gestion des marchés agricoles et au financement des aides directes aux agriculteurs - soutient l'activité économique de l'agriculture. Et il est financé à 100 % par l'Union européenne. Nous devons donc le préserver. En effet, nous sommes convaincus que c'est par l'activité économique des exploitations agricoles que l'on pourra assurer la durabilité économique des régions. C'est pourquoi, contrairement à la proposition de la Commission, nous ne voulons pas d'une diminution des aides du Premier pilier de la PAC au profit du Second pilier sur le développement rural qui présente l'inconvénient d'être cofinancé par l'Europe et par les Etats.

- Sur la question de **la gestion des marchés européens**, la Commission européenne propose un quasi-démantèlement du régime des prix d'intervention dans le secteur des céréales et du porc. Nous sommes « contre » cette orientation. La conjoncture des marchés ne justifie en aucune manière l'abandon des mécanismes d'intervention existants. La politique agricole européenne doit continuer à jouer son rôle dans **la régulation** et la gestion des marchés pour réduire les risques d'une forte volatilité des prix. La PAC doit aussi être dotée d'outils qui permettent de mieux gérer les risques climatiques, économiques ou sanitaires en agriculture. Nous constatons que les Ministres ont soutenu cette orientation mais nous restons vigilants.
- Sur la question des **aides directes**, il existe aujourd'hui plusieurs systèmes d'application des règles européennes : la **Roumanie** applique un système simplifié d'aide à l'hectare qui est la même pour tous. Dans les anciens membres de l'Union européenne, comme la **France**, il s'agit d'un système basé sur des références historiques qui se traduisent par des aides différentes selon les agriculteurs et leurs productions. Les aides se concrétisent par des « droits » qui peuvent s'acheter ou se vendre.

Nous réfléchissons à une évolution vers un système d'aide à l'hectare plus uniforme. Mais ce point est encore en débat en France car une telle réforme se traduira par une modification sensible des équilibres financiers entre les exploitations agricoles.

- Comme la Roumanie, nous considérons qu'il importe de maintenir des possibilités de **couplage des aides**, c'est-à-dire un lien entre l'aide et certains types de production pour éviter l'abandon de production dans certains territoires et pour protéger l'environnement.
- Sur la question du **plafonnement des aides** - c'est-à-dire sur la limite supérieure des aides – nous n'y sommes pas hostiles car nous cherchons à développer un tissu d'exploitations de taille moyenne.
- Nous considérons aussi que, dans le cadre de certaines conditions européennes, **chaque Etat membre** devrait avoir **la possibilité de réorienter les aides**. C'est pourquoi nous sommes favorables à la possibilité de réduire l'ensemble des aides pour les augmenter dans des secteurs de production ou pour des territoires particulièrement fragiles. Nous souhaitons le faire par exemple en faveur des pâturages. Nous pensons aussi que ce transfert permettrait de financer des mesures d'assurance ou d'autres formes d'indemnisation dans le cas de risques climatiques ou sanitaires. Je sais que ces risques sont importants en Roumanie.
- Sur les **quotas laitiers**, nous pensons que l'élimination des quotas en 2015 – proposée par la Commission - est une erreur, car les quotas contribuent au maintien des prix en limitant la production et, de ce fait, maintiennent la production dans les régions défavorisées. En effet, il existe le risque que, avec une liberté totale de production, seules les grandes entreprises situées dans des conditions favorables, soient capables de produire à moindre prix.

Mais nous savons qu'une grande partie des Ministres approuvent la position de la commission et sont favorables à une augmentation progressive des quotas. Nous considérons toutefois qu'il faut être prudents et qu'il faut augmenter les quotas en fonction de la situation des marchés car la conjoncture peut se retourner et les prix peuvent facilement évoluer à la baisse.

#### **IV – Le rôle des agriculteurs dans l'évolution de la politique agricole et du développement rural**

Dans une économie mondialisée, l'agriculture ne doit pas être soumise aux seules lois du marché et l'Etat doit jouer pleinement son rôle de régulation. Toutefois, **l'Etat ne peut pas et ne doit pas tout faire**. Les agriculteurs et les autres acteurs du monde agricole et rural doivent prendre leur destinée en main. Cela est d'autant plus important que, si l'Union européenne est un espace de progrès, elle constitue aussi un ensemble où la concurrence est dure. C'est pourquoi l'agriculture doit être organisée et structurée. Les agriculteurs doivent se regrouper en syndicats et en organisations économiques. Les relations avec l'industrie agroalimentaire doivent être contractualisées et équilibrées. Dans cet esprit, **les organisations agricoles peuvent jouer un rôle utile dans quatre domaines :**

- **Un rôle dans le domaine de la politique agricole :** dans un monde où les évolutions sont rapides et complexes, il est très important que les organisations agricoles soient des forces de propositions auprès de Pouvoirs publics. Cela est important au niveau national. C'est important au niveau européen dans le cadre du COPA qui est l'organisation européenne des agriculteurs. Mais cela n'est pas tous les jours facile.
- **Un rôle dans l'accompagnement technique des agriculteurs :** chaque pays a son système mais nous

pensons que les organisations agricoles doivent prendre en charge elles-mêmes ou en partenariat avec l'Etat, la « consultance agricole », qu'elle soit technique ou économique, qu'elle soit globale ou spécialisée. Elles doivent aussi participer à la définition des orientations sur le conseil. Cette démarche permet d'aider les agriculteurs à moderniser leurs exploitations, à se structurer collectivement, à innover sur le plan technique et à s'adapter aux lois du marché. Elle permet aussi de favoriser l'esprit de responsabilité.

- **Un rôle dans le développement rural** : l'agriculture joue un rôle majeur dans l'activité économique et la vie sociale d'un territoire rural mais aussi dans la préservation de l'environnement et de l'équilibre entre les territoires. C'est pourquoi, les organisations agricoles doivent renforcer les liens les autres acteurs et les autorités publiques locales. Elles doivent participer aux projets de développement rural des territoires et s'impliquer dans la mise en œuvre du « Second pilier » de la PAC qui concerne les investissements agricoles, la qualité des produits, les zones défavorisées, la préservation de l'environnement ou la diversification des activités agricoles.
- **Un rôle dans les relations entre les acteurs économiques** : l'évolution des mécanismes d'intervention publics sur les marchés et la plus grande volatilité des prix, doivent nous conduire à revoir le rôle respectif des différents opérateurs privés. Les organisations agricoles doivent être force de propositions.

C'est pourquoi nous voulons améliorer en France ce que nous appelons **les interprofessions**. Les interprofessions sont des organisations par produit ou globale qui réunissent les producteurs, les transformateurs, les représentants du commerce et les consommateurs. **Ce type d'organisation est très utile car il permet :**

- une connaissance des marchés,
- une concertation entre les acteurs,
- une meilleure adéquation de l'offre à la demande,
- et aussi la réalisation d'actions d'intérêt collectif, comme la promotion des produits, des innovations sur la qualité ou le renforcement de la sécurité sanitaire.

Enfin cette démarche peut faciliter **une contractualisation pluriannuelle** entre les agriculteurs et les entreprises industrielles qui sécurise ainsi les débouchés en terme de volume et de stabilité de prix. Nous sommes convaincus qu'une telle démarche est indispensable pour que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire innovent et créent de la valeur ajoutée.

**En résumé, un pays est économiquement fort** quand son agriculture se développe et celle-ci se développe harmonieusement lorsque **les organisations agricoles sont structurées et jouent un rôle de proposition et de partenaire auprès des Pouvoirs publics.**

## **Conclusion**

Dans le cadre des liens d'amitié qui unissent la Roumanie et la France, **l'agriculture** peut contribuer plus que jamais à consolider **la coopération entre nos deux pays.** Nous devons continuer de le faire sur un plan bilatéral. Mais nous devons aussi le faire **au niveau européen,** car la promotion de l'agriculture dans la société et la défense de la PAC ne sont pas une évidence.

A ce sujet, je voudrais remercier le Ministre de l'Agriculture, **Monsieur Dacian CIOLOS** pour son action politique à Bruxelles et pour sa coopération avec notre Ministre de l'Agriculture, Monsieur Michel BARNIER. Nous nous réjouissons vraiment de ce partenariat au moment où se

prépare la Présidence française de l'Union. Je voudrais aussi vous remercier Monsieur l'Ambassadeur pour votre présence et pour avoir organisé avec vos services cet événement qui restera dans nos mémoires comme un moment de dialogue important.

Je suis prêt maintenant à répondre à vos questions.

-----